



Alcool au volant jeune conducteur

Par **rococo**, le **22/03/2011 à 12:57**

Bonjour,

J'ai eu un accident vers 5 h, samedi matin, en sortant de boîte. J'avais 0.43 d'alcool dans le sang. J'étais tout seul sur cette route de campagne, j'ai un permis jeune conducteur et j'e n'ai que 6 points. La gendarmerie est arrivée sur place contrôlant mon taux d'alcool et révélant par la suite que j'étais positif. Arrivé au poste de gendarmerie, procès verbal. Ils m'ont dit que je serais sûrement appelé dans un tribunal pour expliquer ces faits. Je ne sais pas ce que je risque vraiment ?

Par **Tisuisse**, le **22/03/2011 à 13:07**

Bonjour,

Vous n'avez pas subi de prise de sang mais vous avez soufflé dans l'éthylomètre et c'est l'éthylomètre qui a révélé un taux de 0,43. Donc c'est 0,43 milligramme d'alcool par litre d'air expiré (à 0,43 gramme par litre de sang (prise de sang à l'hôpital) vous n'auriez pas été verbalisable).

Comme vous n'êtes pas très curieux de nature, vous n'avez pas lu le dossier spécial consacré à la conduite sous alcool. Les sanctions maximales possibles sont dessus. Vous retrouverez ce dossier ici :

http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm